

SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine...

Une nouvelle page électorale s'est tournée ce vendredi 07 décembre. L'annonce des résultats définitifs par le ministère de l'EN fut longue à paraître de façon officielle sur le site. Le temps, loin de suspendre son envol, maintient le SNETAA-FO à son rang de 1^{er} syndicat de l'enseignement professionnel. Ce résultat conforte la position nationale du SNETAA-FO sur les actuels enjeux de réforme de la voie professionnelle et sur la défense du statut des PLP. Parallèlement, il témoigne de l'ampleur de l'investissement sur le terrain de chacune des équipes du SNETAA-FO dans les académies. La société en ébullition a besoin de réponses à ses questions sur les différentes perspectives qui se présentent à elle et de soutien dans son quotidien. Les lycéens expriment à leur tour, dans la foulée de leurs aînés, leurs craintes d'un avenir hypothéqué en ciblant réformes du lycée (général et pro.) et accès aux poursuites d'études... A suivre...

➤ TOUTEDUC /

Article 1 : Les résultats des élections dans l'EN, 09/12/18 p.2

Article 2 : Un projet de décret pour passer de 5 niveaux de qualification à 8, 10/12/18 . p.2

Article 3 : Projet de loi pour une "Ecole de la confiance" ..., 09/12/18 p.2

➤ LE CAFE PEDAGOGIQUE /

Article 4 : Seconde pro : Les familles de métier à moitié adoptées par le CSE, 12/12/18 p.3

Article 5 : Le Sénat adopte 3 jours de carence pour les fonctionnaires, 10/12/18 p.3

Article 6 : Un appel unanime à la négociation des 6 fédérations syndicales, 07/12/18 p.4

Article 7 : Blanquer face aux lycéens, 10/12/18 p.4

Article 8 : Les sénateurs diminuent encore les emplois dans le 2nd degré, 06/12/18 p.4

Article 9 : Approbation du cahier des charges sur la formation des enseignants, 06/12/18 p.4

Article 10 : Accord entre la Cnil et l'EN, 11/12/18 p.4

➤ WEBPEDAGO /

Article 11: 7 vérités sur l'orientation, 11/12/18 p.5

➤ VOUSNOUSILS /

Article 12 : 3ème prépa-métiers : 5 questions à S. Charrière, 10/12/18p.5

Article 13 : JM Blanquer s'adresse aux lycéens et défend la réforme du bac, 10/12/18 .. p.5

Article 14 : Stage de gestion de crise de l'EN..., 07/12/18 p.5

➤ PARU AU B.O. n°45, 06/12/18

Note de service n°2018-141 du 3-12-2018, Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'EN relevant du MEN p.5



Article 1 : Les résultats des élections dans l'EN, 09/12/18

Voici les résultats aux élections aux principales CAPN (commissions administratives paritaires nationales) de l'EN en nombre de sièges ([le site du ministère](#)) (...)

PLP : CGT EDUC'ACTION 3 ; SE UNSA 1 ; SGEN CFDT 1 ; SNETAA-FO 3 ; SNUEP-FSU 2

Article 2 : Un projet de décret pour passer de 5 niveaux de qualification à 8, 10/12/18

Un projet de décret, que ToutEducat s'est procuré, prévoit d'aligner la nomenclature française des niveaux de certification sur celle du cadre européen des certifications (CEC), conformément à l'article 31 de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. La nomenclature européenne repose sur huit niveaux" tandis que la nomenclature française, qui date de 1969 en comprend cinq (le niveau V correspondant au brevet des collèges, le niveau IV à celui du baccalauréat, le niveau III à celui du bac + 2, le niveau II à celui du bac + 3 ou bac + 4 et le niveau I correspondant au minimum à un bac + 5). "La correspondance n'est donc pas complète : les niveaux les plus bas du cadre européen des certifications (niveaux 1 et 2) n'ont pas d'équivalent dans le système français, de même que le niveau le plus élevé (niveau 8)." Il s'agit de remédier "à ce défaut de lisibilité", mais aussi d'offrir "une opportunité d'obtenir une certification pour les non qualifiés, en particulier les personnes les plus éloignées de la cible visée par le niveau 3 (actuel niveau V)" et de permettre "l'enregistrement au RNCP d'activités professionnelles dont la reconnaissance demeure encore informelle aujourd'hui (ex : hommes toutes mains)" (...)(projet d'arrêté)

Article 3 : Projet de loi pour une "Ecole de la confiance" : ce que nous apprend l'étude d'impact, 09/12/18

L'étude d'impact annexée au projet de loi "pour une école de la confiance" donne un certain nombre d'informations ou de précisions qui n'ont pas été présentées jusqu'ici. (...)

Les ESPE (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation) n'adossent pas suffisamment leurs formations à la recherche universitaire, les équipes "ne sont pas assez plurielles (manque d'intégration des enseignants-chercheurs des autres composantes de l'université)" et "l'expérience des professeurs de terrain" ne constitue pas un point d'appui suffisant. Les futurs INSPE (instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation) mettront en œuvre "un curriculum de formation initiale progressif, étalé sur plusieurs années dès la licence et incluant un renforcement et un soutien des compétences durant les premières années d'entrée dans le métier". Le texte évoque aussi "l'implication forte des chefs d'établissement, des formateurs de terrain et des professionnels".

A noter qu'un arrêté du ministre de l'EN et de la jeunesse fixera "la liste des écoles et établissements jugés aptes à bénéficier d'une délégation de certaines missions de formation des INSPE". Les missions qui seraient déléguées ne sont pas précisées.

A l'occasion du développement sur les motifs qui permettent à l'administration de radier des cadres sans procédure disciplinaire préalable "certaines catégories de personnels exerçant quotidiennement leurs fonctions avec des

mineurs", les professeurs des écoles et les PLP mais pas les enseignants du 2nd degré général, on apprend qu'en 2014 deux PE et 1 PLP ont été radiés, en 2015, 7 PE et 2 PLP ; en 2016, 3 PE et 1 PLP ; en 2017, 3 PE et 1 PLP.

Le développement consacré à l'attractivité du métier d'enseignant et à la pré-professionnalisation évoque une "hausse des démissions ou des licenciements de stagiaires". Le nombre de démissions annuelles de stagiaires a doublé en cinq dans le premier degré (passant de 322 en 2012 à 694 en 2017) tandis que leur nombre dans le second degré est passé de 447 à 527. "Parallèlement, le dispositif des assistants d'éducation peine à rencontrer son public cible. En effet, seuls 29 % des assistants d'éducation bénéficient du statut d'étudiant. Parmi eux, seuls 24 % sont boursiers." Les étudiants en L2 pourraient se voir confier, outre des périodes d'observation, des "co-interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques", l' "encadrement d'activités adaptées et préalablement organisées, notamment en cas d'absence ponctuelle et prévue", une "participation à l'aide aux devoirs et aux leçons, notamment dans le cadre du dispositif devoirs faits", y compris s'il est étendu au premier degré. (...)



[Article 4 : Seconde pro : Les familles de métier à moitié adoptées par le CSE, 12/12/18](#)

La seconde professionnelle doit-elle avoir une spécialisation professionnelle ou doit-elle proposer une présentation générale de "familles de métiers" ? Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 11 décembre devait examiner le décret de création des familles de métier et l'arrêté précisant ces familles. Il apparaît que le CSE est très divisé. Le décret qui pose le principe des familles de métier a été adopté par 26 voix pour contre 25. L'arrêté qui précise les contours des familles a été rejeté par 27 voix contre et seulement 6 pour. La classe de seconde professionnelle est déterminante pour que le jeune, qui a rarement choisi cette orientation, l'accepte et s'engage comme élève. Jusque-là cette acceptation s'est faite par une professionnalisation exigeante dès la 2de.

[Article 5 : Le Sénat adopte 3 jours de carence pour les fonctionnaires, 10/12/18](#)

Le Sénat a adopté un amendement du sénateur C Nougéin (LR) portant de 1 à 3 jours le délai de carence pour les congés maladie. "Il s'agit d'une mesure d'équité entre les salariés du secteur public et du secteur privé", explique le sénateur, et d'efficacité contre l'absentéisme. En janvier 2018, le gouvernement a rétabli la journée de carence que le gouvernement précédent avait supprimée en 2012. Le rétablissement de cette mesure devait rapporter 400 millions à l'Etat. En fait, selon l'Insee, "le jour de carence a conduit à une baisse importante des absences de 2 jours". Mais l'Insee ajoute que "la prévalence des absences d'une semaine à 3 mois a augmenté dans la fonction publique pendant la période d'application du jour de carence et diminué après sa suppression". L'argument d'équité ne tient pas plus : la quasi-totalité des salariés du privé bénéficient d'accords de prévoyance qui substituent l'entreprise au salarié pour le délai de carence.

Article 6 : Un appel unanime à la négociation des 6 fédérations syndicales, 07/12/18

Le 6 décembre, les six principales fédérations syndicales, CFDT, CGT, **FO**, CFE-CGC, CFTC, UNSA, et FSU, ont signé un appel à la négociation avec le gouvernement. "Aujourd'hui, dans un climat très dégradé, la mobilisation des gilets jaunes a permis l'expression d'une colère légitime. Le gouvernement, avec beaucoup de retard, a enfin ouvert les portes du dialogue. Nos organisations s'y engageront, chacune avec ses propres revendications et propositions, en commun chaque fois que cela sera possible. Les sujets du pouvoir d'achat, des salaires, du logement, des transports, de la présence et de l'accessibilité des services publics, de la fiscalité doivent trouver enfin des débouchés concrets, créant les conditions sociales d'une transition écologique efficace parce que juste. Le dialogue et l'écoute doivent retrouver leur place dans notre pays... La CFDT, la CGT, **FO**, la CFE-CGC, la CFTC, l'UNSA, la FSU appellent le gouvernement à garantir enfin de réelles négociations". Si la déclaration reste vague sur ses objectifs, elle offre la possibilité d'une sortie douce de la crise.

Article 7 : Blanquer face aux lycéens, 10/12/18

Alors que le président de la République doit apporter une réponse aux gilets jaunes le 10 décembre, c'est JM Blanquer qui doit faire face à la contestation. La journée du 7 décembre a encore vu de très nombreux blocages de lycées et des incidents. Le ministre de l'EN n'entend pourtant pas écouter les organisations lycéennes. Il en appelle au seul Conseil national de la vie lycéenne, une assemblée dont la représentativité est contestable. C'est que la contestation lycéenne porte sur ses réformes. En refusant le dialogue avec les organisations lycéennes il les pousse dans la rue. (...)

- ♦ **A lire aussi :** *Le Café Pédagogique*, « Lycée : la carte des spécialités avant Noël », 10/12/18, « Mardi noir dans les lycées », 11/12/18 ; *Libération*, « Dans les lycées, le grand tohu-bahut », 06/12/18 ; *VousNousIls*, « Mardi noir, le mouvement étudiant ne faiblit pas », 12/12/18

Article 8 : Budget : Les sénateurs diminuent encore les emplois dans le second degré, 06/12/18

Ce ne sont pas 2650 mais 2950 postes qui vont être supprimés dans le second degré en 2019 si l'on suit le vote du Sénat. Le 5 décembre, les sénateurs ont adopté le budget de l'enseignement scolaire mais en amputant de 300 postes, soit 10 millions, le budget du second degré pour les transférer dans les écoles primaires rurales. (...)

Article 9 : Approbation du cahier des charges sur la formation des enseignants, 06/12/18

Un arrêté publié au JO du 6 décembre approuve le cahier des charges de l'appel à projets « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation ». Cet appel à projets fait partie de l'enveloppe "Territoires d'Innovation Pédagogique" qui bénéficie de 250 millions.

Article 10 : Accord entre la Cnil et l'EN, 11/12/18

"Le ministère de l'ÉN et de la Jeunesse et la CNIL précisent leur partenariat pour les prochaines années", annonce le ministère. "Ils s'engagent notamment à collaborer et mener des actions communes dans les domaines suivants : la sensibilisation et la

formation des membres de la communauté éducative à la protection des données personnelles ; l'accompagnement des structures éducatives dans l'application du RGPD ; la valorisation pédagogique des données dans un cadre protecteur".



Article 11: 7 vérités sur l'orientation, 11/12/18

Alors que son avenir s'est joué mercredi dernier en conseil des Ministres, le CNESCO publie ce jour son ultime rapport posant une question cruciale « **L'école française aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ?** ». Basé notamment sur des comparaisons internationales et une enquête, le rapport souligne le passage d'une logique à l'autre : d'être orienté, nous passons à développer la compétence à s'orienter. (...)

- **A lire aussi :** *ToutEduc*, « Distinguer « orientation » et « connaissance de soi » », 11/12/18 ; *Le Café Pédagogique*, « Orientation : pour le Cnesco, il faut changer le logiciel », 11/12/18



Article 12 : 3ème prépa-métiers : 5 questions à S. Charrière, 10/12/18

Les DIMA supprimés, le gouvernement propose de créer les 3ème « prépa-métiers ». Des classes qui, dès septembre 2019, pourraient préparer l'orientation des élèves, en particulier vers la voie professionnelle et l'apprentissage. (...) Entretien avec Sylvie Charrière, rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, et à l'origine de l'amendement sur la création des classes de 3ème dites « prépa-métiers ». (...)

Article 13 : JM Blanquer s'adresse aux lycéens et défend la réforme du bac, 10/12/18

Le ministre de l'Éducation nationale s'adresse dans de courtes vidéos, diffusées sur les réseaux sociaux et le site du ministère, aux lycéens des voies générales, professionnelles et technologiques, en leur présentant la nouvelle formule du baccalauréat. (...)

Article 14: Stage de gestion de crise de l'EN : « nous avons travaillé avec des gendarmes placés sous l'autorité du GIGN », 07/12/18

L'académie de Versailles a récemment organisé un stage de gestion de crise destiné aux chefs d'établissements, dans un camp militaire des Yvelines. Présentation avec Joël Gouasdoué, principal adjoint d'un collège dans l'Essonne. (...)

Paru au B.O. n°45, 6 décembre 2018

Note de service n°2018-141 du 3-12-2018, Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'EN relevant du ministère chargé de l'EN.

La présente note de service a pour objet de rappeler les règles et procédures applicables à l'accueil en détachement dans les corps des personnels enseignants des 1er et 2d degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'EN relevant du ministère de l'EN, ainsi que le calendrier des opérations pour l'année 2019 (cf. annexe 1). (...)